TITRE DE LA FORMATION :

# Actualité 2026 Droit fiscal, Droit des Sociétés et Droit Immobilier

PRÉREQUIS :

**Aucun**

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Dresser un panorama complet de l'actualité législative et jurisprudentielle en droit immobilier, fiscal et droit des sociétés ;
- En cerner les enjeux et les conséquences pratiques dans le suivi de leur dossier quotidien.

## ITINÉRAIRE PÉDAGOGIQUE

### I. Actualité 2026 en droit fiscal

**Module 1 : Examen du projet de loi / de la loi de finances pour 2027**

**Module 2 : Analyser l'actualité concernant la fiscalité générale des entreprises**

- Impôt sur les sociétés : détermination du résultat, acte anormal de gestion, restructurations
- TVA : champ d'application, droit à déduction, holding mixte, prise en compte de la taxe sur les salaires

**Module 3 : Présenter l'actualité concernant la fiscalité immobilière**

- Impôt sur les sociétés
- Impôt sur le revenu
- TVA
- Droits d'enregistrement
- Taxes immobilières

**Module 4 : Fiscalité patrimoniale**

- Pacte Dutreil
- Impôt sur la fortune immobilière (IFI)
- Management packages à la suite de la loi de finances pour 2025
- Obligations déclaratives
- Fiscalité des apports et des scissions

## II. Actualité 2026 en droit des sociétés

### Module 1 : **Tour d'horizon des derniers textes du droit des sociétés**

- Loi n° 2026-403 du 26 mai 2026 de simplification de la vie économique (dite « loi SVE »)

  *C'est le texte central de l'année. La loi a été publiée au Journal officiel le 27 mai 2026.*
- Directive (UE) 2026/470 du 24 février 2026 dite « Omnibus I »
- Le décret n° 2025-744 sur la parité dans les conseils des sociétés cotées. Il entre en vigueur de façon échelonnée entre le 1er janvier 2026 et le 1er janvier 2027.

### Module 2 : **Panorama des évolutions jurisprudentielles**

- **Constitution de la société :** Reprise des actes conclus par une société en cours de formation : illustration de la nouvelle jurisprudence
- **Statut du dirigeant :** Lorsqu'une SAS est dirigée par une personne morale ayant désigné un représentant permanent, la personne physique dirigeant cette personne morale peut-elle voir sa responsabilité engagée pour insuffisance d'actif ?
- **Décisions collectives :** 1/ Une clause des statuts de SAS permettant la prise de décision par une minorité de voix est-elle valable ? 2/ La distribution d'un dividende peut-elle être décidée par une AG, autre que celle qui approuve les comptes ? Quid de la distribution du report à nouveau bénéficiaire ?
- **Droit commun des contrats appliqué à la cession de droits sociaux :** De la nouvelle interprétation de l'article 1112-1 du Code civil portant sur l'information précontractuelle
- **Régime de la cession de droits sociaux :**
  - 1/ Expertise de prix 1843-4 du Code civil : retour en arrière ? L'expert est-il tenu, dans l'hypothèse où les statuts ou toute convention liant les parties ne fixent pas de règles de valorisation des droits sociaux mais en prévoient seulement les modalités ?
  - 2/ Transformation d'une SARL en SAS et cession de parts : quel est le droit d'enregistrement applicable à la cession survenue après la transformation dès lors que la publicité de cette dernière au RCS est postérieure à la formalité de l'enregistrement de la cession ?
- **TUP :** Modalités d'exercice du droit d'opposition des créanciers en cas de TUP
- **Groupe de sociétés :** L'article L. 511-7, I, 3° du Code monétaire et financier relatif au monopole bancaire s'applique-t-il dans le cadre de financements intra-groupes ? À quelles conditions ?

## III. Actualité 2026 en droit immobilier

### Module 1 : **Investissement financement**

- Vente et avant-contrat
- Propriété – Servitude
- Sociétés immobilières
- Investissement hôtelier
- Investissements résidentiels
- Propriété publique

### Module 2 : **Promotion – Développement – Environnement et développement durable**

- Responsabilité des constructeurs
- Assurance dommages-ouvrage et garantie décennale
- Marché de travaux, sous-traitance
- Urbanisme
- Environnement

### Module 3 : **Gestion – Profession**

- Le bail commercial
- Les baux résidentiels
- Copropriété et association syndicale
- Agent immobilier
- Diagnostiqueur
- Autres professions de l'immobilier

# INFORMATIONS PRATIQUES

| | |
|---|---|
| **INTITULÉ DU STAGE :** | **Actualité 2026 droit fiscal, droit des sociétés et droit immobilier** |
| **DURÉE :** | 7 heures |
| **DATES :** | 27 novembre 2026 |
| **HORAIRES :** | 9 h à 18 h (pauses incluses) |
| **LIEU / MODALITÉ D'ACCÈS :** | Hybride :<br>• 44 rue Fortuny – 75017 Paris ;<br>• Lien de connexion Teams |
| **DÉLAIS :** | N/A |
| **MÉTHODES / MOYENS PÉDAGOGIQUES:** | Exposé interactif avec un avocat spécialisé dans le domaine. |
| **MODALITÉS D'ÉVALUATION:** | QCM en fin d'enseignement permettant la vérification des acquis. |
| **TARIF :** | **1 000 euros hors taxes** |
| **ACCESSIBILITÉ:** | Des aménagements sont possibles. Pour étudier la faisabilité de la mise en œuvre de ces aménagements, merci de prendre contact avec nos services à l'adresse suivante :contact@fieloux.com |